



***PRESTATION DE GESTION DE LA
PLATEFORME DE COMPOSTAGE
DES VÉGÉTAUX DE GRAND
CHAMBERY
ANNÉES 2017-2021***

F17116

AVENANT 1

Septembre 2019

ENTRE

La communauté d'agglomération GRAND CHAMBERY, dont le siège social se trouve 106 allée des Blachères CS 82618 – 73026 Chambéry cedex, représentée par son vice-président en charge de la gestion des déchets ménagers et assimilés et des programmes de prévention, M. Daniel ROCHAIX, dûment habilité à la signature des présentes,
d'une part,

ET

La société SUEZ ORGANIQUE, représentée par M Nicolas SARDOU, Directeur adjoint de la gestion et négoce des flux, située à 595, rue Pierre Berthier – AIX EN PROVENCE,
d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIIT :

Préambule

Le présent accord-cadre a pour objet une prestation de gestion de la plateforme de compostage de Champlat de Grand Chambéry pour les années 2017-2021.

Article 1 : Contenu de l'avenant

Le présent avenant a pour but de corriger une erreur matérielle dans l'acte d'engagement :

Article 3.1.Prix : Taux de TVA indiqué 10%

Les prestations du marché relèvent du taux réglementaire en vigueur et ne bénéficie pas d'une réduction du taux de TVA.

Par conséquent, il y a lieu de modifier le taux de TVA inscrit dans le marché qui est de 20% et non pas 10%.

Article 2 : Incidences financières

L'impact de l'avenant sur le montant initial du marché est sans objet.

Article 3 : Autres

Toutes les clauses initiales du marché non modifiées par le présent avenant restent inchangées.

Fait en un exemplaire, à Chambéry le

Lu et approuvé

Pour l'entreprise,

Pour Grand Chambéry
M. Daniel ROCHAIX,
Vice-président Chargé des déchets
ménagers et assimilés et des
programmes de prévention